

LA BRETAGNE AU SIRHA 2009

22 – 26 janvier 2011

RESERVEZ DES AUJOURD'HUI VOTRE STAND

La COCEB, comme en 2009, en partenariat étroit avec le Conseil Régional de Bretagne, vous propose un accompagnement au SIRHA, salon international des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des métiers de bouche.

Date limite d'inscription : 30 avril 2010

Prestations proposées par la COCEB :

- Un stand clé en main, individualisé et adapté à vos besoins,
- Un stand identifié « Bretagne »,
- Un stand implanté dans le secteur de la viande ou des régions de France,
- Une campagne de communication collective « Bretagne » (presse, signalétique,...)
- Un ensemble d'outils de communication à votre service (annuaire des exposants bretons, annuaire de la qualité,...)
- Une gestion permanente de votre dossier

Cible :

Entreprise agroalimentaire bretonne souhaitant :

- o développer leurs marchés, notamment auprès des professionnels des métiers de bouche, de la restauration hors foyer et des épiceries fines,
- o présenter et tester leurs innovations notamment auprès des professionnels des métiers de bouche,
- o découvrir les tendances de marchés (consommation, packaging,...),
- o asseoir leur notoriété,

Coût :

- Prix compris entre 570 € HT et 580€ HT 1e m² (ajustement ultérieur)
- Surface minimum de réservation 9m² (hors réserve)
- Droit d'inscription 300 € HT
- Frais de dossier 250 € HT

Surface :

Surface minimum de réservation 9m² (hors réserve)

Le SIRHA en bref :

- Le SIRHA est la vitrine de la restauration mondiale ... grâce aux exposants de plus nombreux et aux nombreux concours organisés à cette occasion (Bocuse d'Or, Coupe du monde de la pâtisserie, Mondial du pain,....)
- Les chiffres clés de l'édition 2009
 - o 2 098 exposants dont 382 internationaux,
 - o 6 000 chefs de 120 pays,
 - o 141380 visiteurs soit une évolution de +6,3% de visiteurs totaux,
 - o 15 700 visiteurs internationaux soit une progression de 12%,
 - o plus de 600 innovations présentées dont 150 en avant-première mondiale.
 - o Des chiffres qui confirment le leadership du SIRHA sur le marché de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation.
- La Bretagne au SIRHA 2009
 - o 76 entreprises présentes,
 - o 11 entreprises, accompagnées par la COCEB et le Conseil Régional de Bretagne, sur des stands sectoriels

Vos contacts COCEB :

Marcel Courtas
Chambre de métiers de Bretagne
Contour Antoine de Saint Exupéry
35170 Bruz
Tel : 02 96 76 50 23 Fax : 02 96 76 50 10
courtas.ser-crm@wanadoo.fr

Emilie Gardin
Chambre d'Agriculture de Bretagne
Maison de l'agriculture - CS 74 223
35 042 Rennes Cedex
Tel : 02 23 48 27 77 Fax : 02 23 48 27 48
emilie.gardin@bretagne.chambagri.fr

Catherine Matte
Chambre de Commerce et d'Industrie
1 rue du Général Guillodaut - CS 14 422
35044 Rennes Cedex
Tel : 02 99 25 41 33 Fax : 02 99 63 35 28
catherine.matte@bretagne.cci.fr

BULLETIN DE RESERVATION DE STAND

Société :Dirigeant :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Site Internet :

Fax : Courriel :

Activité :

C.A. année 2009 : dont export :

Date de création :/...../..... Effectif actuel :

Appartenance à un groupe : Oui Non, Si oui, lequel :

Personne en charge du dossier :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone portable : Courriel :

Réserve un stand d'une surface de m² (9m² minimum d'exposition) sur un emplacement «Bretagne COCEB» situé dans le secteur (cf. note d'information),

Verse un acompte de 30 % à l'ordre de la COCEB⁽¹⁾.

Coût du stand :

Surface : m² x 570 € HT/m² soit : € H.T.

Acompte à joindre à la présente réservation 30 % du coût du stand

Soit : € H.T.

+ Droits d'inscription : 300 € H.T.

+ Frais de dossier : 250 € H. T.

Total H.T. €

TVA 19,6 % €

Total de l'acompte TTC €

Déclare avoir pris connaissance des informations et conditions générales de réservation de stand jointes au courrier daté du 23 mars 2010 et déclare les accepter.

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE :
30 avril 2010

COCEB - Catherine MATTE

1 rue du Gal Guillaudot
CS 14422
35044 Rennes Cedex
Tel : 02 99 25 41 33 Fax : 02 99 25 41 42
catherine.matte@bretagne.cci.fr

**BON POUR ENGAGEMENT
DE PARTICIPATION**

Date, Signature, Cachet de
l'entreprise

⁽¹⁾ Comme indiqué dans la note d'information, la facturation finale du stand tiendra compte de la surface d'exposition réservée plus une quote-part de la réserve commune.

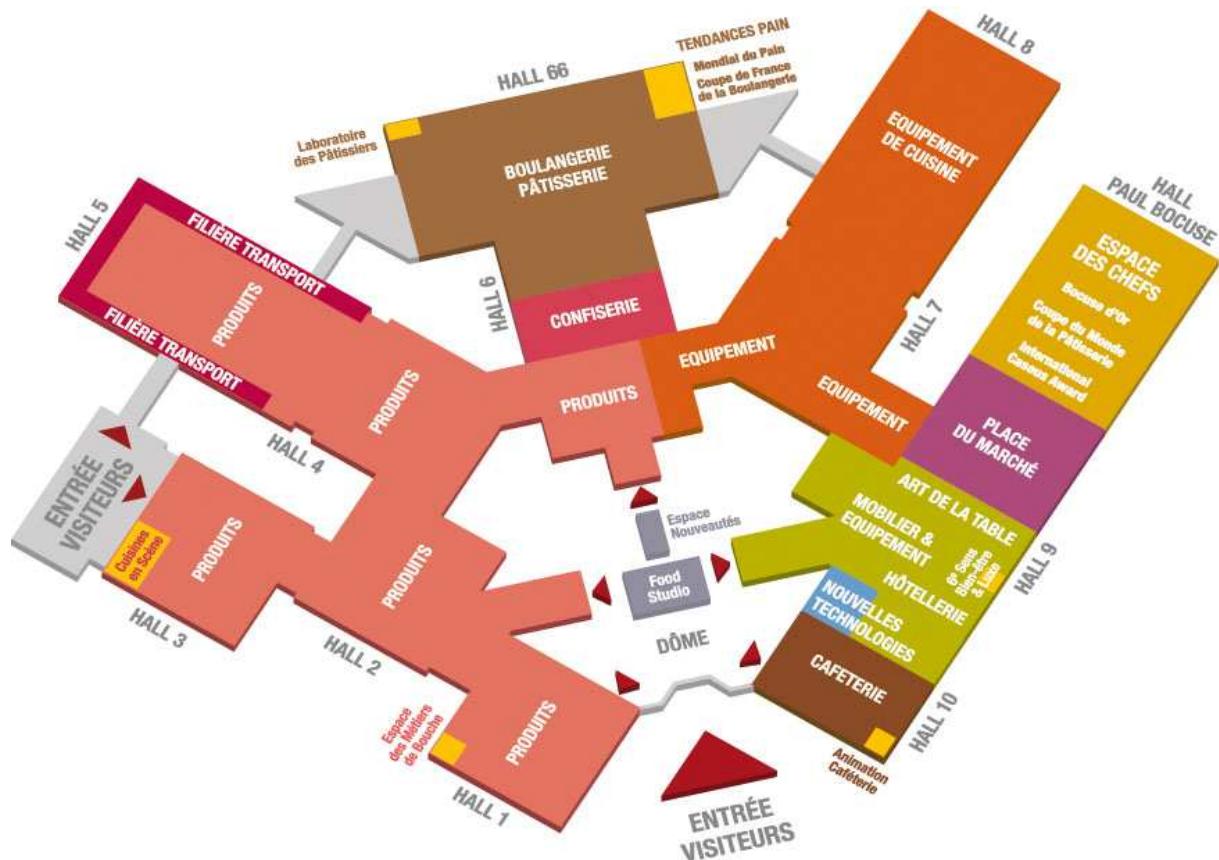
Informations

Conditions générales de réservation d'un stand

Liste des secteurs d'implantation

Vous avez la possibilité de réserver un emplacement sur l'un des secteurs suivants proposés par le SIAL :

1. secteur produits
2. secteur viande



Le prix

Le prix du m² du stand « clé en main » livré par la COCEB est de 570 € HT. Cependant dans la mesure où certains coûts (branchements d'eau et d'électricité notamment) ne sont pas encore connus nous prévoyons une fourchette de 570 à 580 € HT.

Prestations incluses dans le prix du m² :

- La surface nue ;
- la construction et l'aménagement du stand incluant : moquette, cloisons, éclairage, prises de courant, enseigne standard, mobilier, branchements d'eau et d'électricité, décoration florale ;
- une réserve commune équipée de portants, de casiers de rangement, d'un frigo et d'un évier. Elle est à la disposition de l'ensemble des exposants partageant le même îlot⁽¹⁾ ;
- la gestion et le suivi intégral du dossier auprès du SIRHA, du réalisateur du stand et des autres prestataires ;
- l'assurance obligatoire.

Coûts complémentaires :

- frais de dossier de 250 € H.T.
- droits d'inscription obligatoires de 300 € H.T. qui comprennent :
 - o 4 badges exposants
 - o l'inscription au catalogue officiel et sur le site Internet du SIRHA,
- cartes d'exposant, cartes d'invitation supplémentaires au forfait ;
- places de parking ;
- mobilier de froid ;
- branchement de téléphone et communications ;
- assurance complémentaire particulière ;
- transport des marchandises de l'exposant ;
- frais de déplacement et d'hébergement et toute dépense propre à l'exposant.

Les demandes d'admission

Elles ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées du premier acompte.

Les emplacements seront attribués aux exposants par ordre d'arrivée du règlement.

⁽¹⁾ A noter que la réserve collective vient s'ajouter à la surface de stand utilisée par l'exposant et fait l'objet d'une participation financière. La facture finale prend donc en compte la surface d'exposition réservée par l'exposant et une quote-part de la réserve équipée mise à sa disposition.

Le suivi de votre dossier

La COCEB gère votre dossier et vous informe régulièrement des démarches à accomplir.

Dans cet esprit et afin d'organiser au mieux la présence de chaque entreprise sur le stand collectif de son secteur, la COCEB organise une réunion entre les exposants courant novembre. Un guide de l'exposant reprenant toutes les demandes particulières et formulaires à remplir est alors remis à chaque entreprise.

Les conditions de règlement

Le premier acompte devra être versé à la réservation. Il correspond à :

- 30 % du coût du stand,
- 300 € HT de droit d'inscription,
- 250 € HT de frais de dossier.

Le deuxième acompte (40 % du coût du stand) sera réglé par chèque avant le 30 septembre 2010.

Le règlement du solde par chèque, au 10 janvier 2011.

En cas de défaillance éventuelle d'un exposant y compris en cas de cessation de paiement, la COCEB fait siennes toutes les conditions appliquées par le SIRHA, notamment les acomptes et les droits d'inscription versés resteront acquis à la COCEB qui pourra exiger le paiement des factures émises et disposer comme elle l'entend de l'emplacement resté vacant.